vote de trois articles supplémentaires au budget ainsi libellés :

1° Fonds à la disposition du maire pour frais de représentations, 15,000 fr.;

2° Fonds à la disposition du maire pour remboursement des frais de déplacement et autres, faits par les membres du Conseil et de l'administration dans l'exercice de mandats spéciaux, 10,000 fr.;

3° Rémunération des conseillers municipaux, à raison de 300 fr. par tête, 10,500 fr.

MM. Lacour, Duhem et Brackers d'Hugo demandent l'ajournement de la question.

M. Delesalle, adjoint, appuie les vœux de M. Coudin et les trois articles sont adoptés. L'ensemble du budget a ensuite été voté.

Vacances scolaires de Pâques. — Sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, M. le Préfet a décidé que le congé donné aux écoles primaires publiques supérieures, élémentaires et maternelles, à l'occasion des fêtes de Pâques, commencera le mercredi 14 avril, après la classe du soir et qu'il se prolongera jusqu'au dimanche soir 25 avril.

La rentrée des classes aura lieu, partout, le lundi 26 avril, à l'heure ordinaire.

Bourse linière de Lille du 16 mars. — Lins de pays. — Les feuillages se tiennent petit à petit et les prix restent sans changement.

Lins de Russie. — La hausse demandée sur les lins tombés à terre a entraîné des transactions en ce genre. On signale quelques affaires en lons à Lyon à prix fermes. Les qualités supérieures se raréfient de jour en jour, et les prix tendent visiblement à la hausse.

Etoupes de peignage. — Petit courant d'affaires. Prix sans changement.

Fils de jute. — Demande active pour cette saison. Prix très fermes avec tendance à la hausse.

Toiles. — Affaires assez actives. Prix sans variation.

Marché au blé de Lille du 17 mars 1897. (Cours commercial. — Les blés sont de 16,50 à 17 fr. les 80 kilos.

En boulangerie, les farines sont offertes de 28,50 à 29 fr.

Vente très difficile, tant en blés qu'en farines.

UN CAMION BROYÉ PAR UN TRAIN

A PONT-A-MARCQ

DÉGATS IMPORTANTS

Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences s'est produit mardi, vers dix heures et demie du matin, au passage à niveau dit : « Pont Turbaut », aux environs de Pont-à-Marcq.

M. Henri Barbe, maître peintre à Lille, rue Ratisbonne, impasse Colbert, 6, regagnait cette ville en break, quand, à une vingtaine de mètres du Pont Thibaut, il aperçut un train de marchandises en marche qui se trouvait à environ deux cents mètres du passage.

Aucune barrière n'interdisant aux véhicules de franchir la voie en ce moment, M. Barbe, qui voyait arriver, de l'autre côté, un camion lire par trois chevaux, fit des signes au conducteur pour l'avertir du passage du train. En effet, par suite de la disposition des lieux, M. Colart, une Gantois, conducteur du camion, employé chez M. Victor, entrepreneur de déménagements, rue de Bethune, 58, à Lille, ne découvrait pas la voie ferrée.

Le mécanicien, apercevant les véhicules, fit fonctionner le sifflet d'alarme, sans cependant, affirment des témoins, ralentir la marche du convoi. Le camion s'était engagé déjà dans le passage et les trois chevaux venaient à peine de franchir les rails que le train arrivait coupant le camion à son avant train, broyant le véhicule et tout ce qu'il contenait : meubles, objets d'art, etc., appartenant à M. Danjou, propriétaire à Lille.

Pendant que M. Barbe arrêtait les chevaux, qui, effrayés par le sifflet de la locomotive, s'emballaient, d'autres personnes se mirent à la recherche du conducteur, que l'on croyait broyé sous son camion.

Le train stoppa à environ quatre vingts mètres du passage; la surprise fut grande quand on trouva Colart, le conducteur du camion, étendu sur la plate-forme de la machine. Il n'était, hasard providentiel, que légèrement blessé. Le choc l'avait projeté sur la plate-forme de la machine et il avait été emporté par le train.

Les dégâts occasionnés par cet accident se chiffrent à près de 20,000 francs; en attendant l'expertise, les débris du camion, des meubles et caisses diverses qu'il contenait, sont gardés par la gendarmerie et des employés du chemin de fer.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *Le concert de l'Association des anciens élèves de l'école de la rue du Moulin.* — La soirée qui était offerte, dimanche, par l'Association des sociétaires, avait attiré beaucoup de monde.

Tous les numéros du programme ont été rendus avec un remarquable talent par leurs interprètes.

Un bal a terminé cette agréable soirée.

— *Le concert par l'orphéon « Les Inoffensifs ».* — Une nombreuse assistance avait répondu à l'appel des organisateurs du concert qui était offert dimanche soir dans la salle des fêtes de Mme veuve Couteau, rue de la Vigne, par l'Orphéon « Les Inoffensifs » au bénéfice de ses membres actuellement sous les drapeaux. Les numéros du programme composé avec goût, ont été exécutés à la satisfaction générale.

Le concert de la Fanfare l'Espérance. — La salle des fêtes du café Pandore, était comble dimanche soir, à l'occasion du concert que la fanfare l'*Espérance* offrait à ses membres honoraires et protecteurs. Tous les numéros du programme ont été parfaitement interprétés; aussi, les auditeurs les ont-ils soulignés de leurs applaudissements.

Une pantomime-bouffe, jouée par la jeunesse dramatique, clôturait cette belle fête de famille.

Flers-Breucq. — *Le concert de la Fanfare.* — Le concert annuel de la fanfare du Breucq qui a eu lieu dimanche a obtenu un succès complet.

La vaste salle des fêtes du café Meplon-Houssemart, siège de la fanfare, était littéralement bondée de spectateurs.

La fanfare, dirigée si habilement par M. Noncle, a exécuté d'une façon magistrale les morceaux inscrits au programme. La société lyrique d'Flers s'était chargée de la partie vocale et littéraire et s'en est acquittée avec un réel mérite.

Une saynète, l'*Orphéon de Vas y en-Benglant*, a été très bien interprétée, de même que les comédies *les Gardes-Champêtres* et *On demande des domestiques*, dans lesquelles les acteurs ont été remarquables de verve et d'entrain.

En somme, charmante soirée qui laissera le plus agréable souvenir chez tous ceux qui y ont assisté.

GRAND-THEATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 8 h. **Jeudi 18 mars 1897** Rid. 8 h. 1/2

SPECTACLE DE FAMILLE. — UNE SEULE REPRÉSENTATION

IMMENSE SUCCÈS

LE PETIT LORD

Comédie en trois actes, de MM. Jacques Lemaire, Francès Burnett et Schurmann. — M. Pierre Berton interprétera le rôle du Duc de Dorincourt.

Le spectacle commencera par : **AU PAIN SEC**, vaudeville en un acte, de M. B... — La Petite Parfait reprendra le rôle de Lili, qu'elle a créé à Paris.

Prix des places : Loges et fauteuils, 4 fr.; pourtour, 2 fr.; premières de face, 1 fr. 50; premières de côté, 1 fr. 25; deuxième galerie, 0 fr. 60. — Pour la location, chez M. Jubé, rue de la Gare.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 17 mars 1897.* — QUESTION D'ENDOSSEMENT D'EFFETS. — Une question pratique de la plus haute importance pour le commerce vient d'être solutionnée par notre tribunal.

Depuis longtemps, dans la pratique, certains commerçants acceptent sans difficulté en paiement des effets de commerce lorsque la signature d'un tiers peu solvable est « renforcée » pour ainsi dire par une seconde signature de meilleur aloi, à titre d'endos. Peu de tiers porteurs exigent que la seconde signature soit précédée d'une « formule d'endos » régulière et ils croient avoir deux débiteurs solidaires au lieu d'un, parce qu'ils ont deux signatures, ils sont apaisés.

Mais vient l'échéance : le tiré, ou bien se laisse protester, ou bien est en état de faillite. Le second signataire de la traite auquel alors a recours le tiers porteur répond par une fin de non recevoir basée sur ce qu'il n'est pas endosseur aux termes de l'article 138 du code de commerce : « Si l'endossement n'est pas daté, avec indication de la valeur fournie et du nom de celui à l'ordre « de qui il est passé, il n'opère pas le transfert, il n'est « qu'une procuration. »

Les tiers porteurs ont ainsi leur bonne foi surprise et sont souvent victime d'un concert frauduleux ou à tout le moins d'une « complaisance » coupable, à raison d'un vice de forme.

Déjà la Cour de cassation avait réagi contre cette iniquité légale et avait jugé que la déchéance prévue par l'article 108 du code de commerce peut disparaître dans certaines circonstances et que parfois l'endos même en blanc engage le signataire et vaut aval. (C. cass. req. 10 juillet 1895.)

Le tribunal de commerce de Roubaix vient d'entrer dans cette voie à l'occasion d'une instance révélant une situation analogue à celle sus-exposée, par un jugement que nous ne pouvons mieux faire que de rapporter le plus fidèlement possible :

Attendu que A... réclame à C... paiement de trois effets endossés par lui et protestés formant ensemble 317 fr. 25 avec les frais. Que C... a prétendu ne pas devoir ces traites dont le paiement a été réclamé par A..., qui ne les détient que par endos irrégulier.

Attendu que des explications échangées dans l'instance il résulte que C... reconnaît avoir reçu la visite d'A... et avoir reconnu que la signature apposée sur l'effet était bien la sienne et n'avoir fait aucune réserve quant au paiement des effets à leur échéance.

Attendu qu'en agissant ainsi, C... a sciemment établi A... dans la croyance que les effets acceptés par lui étaient réellement dus au créur de l'effet. Qu'il est mal venu aujourd'hui à se retrancher derrière une exception de droit et à chercher à se soustraire aux conséquences d'une situation dont il est l'auteur. Qu'admettre la prétention de C... serait faire supporter par A..., tiers porteur de bonne foi, la conséquence des agissements irréguliers qui ont existé entre le tireur et C...

En conséquence, le Tribunal condamne C... à payer le montant des effets en question et le condamne aux depens.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 17 mars.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — LA NOUVELLE GÉNÉRATION. — Un jeune garçon, âgé de dix ans, Charles Potvliege, se trouvait, le 9 mars, sur la Grand'-Place de Roubaix. A un certain moment, il avisa une fillette à peu près de son âge qui, ayant un porte-monnaie à la main, passait tranquillement son chemin.

Le gamin résolut de s'emparer de la bourse de la petite fille. Aussitôt il s'approcha d'elle et la bousculant il saisit le porte-monnaie.

Il pensait s'enfuir avec son butin, mais il n'eut pas le temps de faire beaucoup de chemin.

Un agent de police qui avait aperçu le manège de Potvliège, le mit sur le chemin du commissariat.

En raison de l'âge du prévenu, le Tribunal l'acquitte en le condamnant toutefois aux dépens du procès.

CONDAMNATIONS DIVERSES. — Gustave Esquinet, coups et vivresse à Roubaix, 40 jours et 5 fr. d'amende; Léontine Hespel, infraction à un arrêté d'expulsion à Roubaix, 2 mois; X. Classe, diffamation à Roubaix, 16 fr. d'amende et 25 fr. de dommages et intérêts.

Tribunal civil de Lille. — JURY D'EXPROPRIATION POUR LE CHEMIN DE FER DE ROUBAIX-WATTRELOS A LA FRONTIÈRE BELGE. — *Audience du mercredi 17 mars 1897.* — Magistrat directeur, M. BOUILLON, juge; président du jury, M. SAFAR. — COMMUNE DE WATTRELOS. — 1° Le Bureau de Bienfaisance de Wattrelos est exproprié d'un chemin d'exploitation de 1 are 20 centiares, de deux terres, l'une de 3 ares 20 centiares, l'autre de 2 ares, de deux chemins d'exploitation, l'un de 98 centiares, l'autre de 1 are 41 centiares, et enfin d'une terre de 17 ares 59 centiares, le tout situé au Sartel.

La Compagnie du Nord offre, pour le tout, une indemnité de 4,825 francs, acceptée par le Bureau de bienfaisance, c'est donc à ce chiffre que le jury fixe l'indemnité à allouer.

Ces terrains étaient occupés par plusieurs locataires qui réclament de leur côté des indemnités.

Ce sont d'abord M. Louis Castelain et Mlle Fidéline Castelain, cultivateurs à Wattrelos, pour le chemin de 1 are 20 centiares et les 3 ares vingt centiares de terre obtiennent 150 francs, alors qu'ils en réclamaient 295.

Ce sont ensuite M. Jean-B. Rousseau-Lepers, Mmes Zéphirine et Floride Lepers, cultivateurs à Wattrelos, locataires de tous les terrains restant : 425 francs leur sont alloués; offre : 91 fr. 15, demande 925 francs.

2° La propriété de Mlle Alphonsine Toulemonde, rue Daubenton à Roubaix, comprend trois terres de 23 ares 41 centiares, 14 ares 78 centiares et 17 ares 44 centiares. Offre pour le tout, 8,582 fr. 99; demande, 81,064 francs; allocation, 49 470 fr. 50

Mme veuve Duquesne-Dubois, locataire, demandait 5,000 francs pour perte de jouissance, fumures, destruction d'arbres, etc.; le chemin de fer proposait 631 francs 32; le jury a fixé à 1,835 francs l'indemnité à payer.

3° Enfin, la dernière affaire jugée aujourd'hui est celle des locataires de M. Denis du Péage, MM. Auguste et Carlos Lepers, Mlles Marie, Sophie et Augusta Lepers, cultivateurs à Wattrelos, chemin de Sainte-Marguerite.

Ces personnes occupent une terre de 415 centiares au Sartel, un chemin de 1 are 30 centiares, et une pâture de 15 ares 49 centiares.

M. Denis du Péage, propriétaire, a traité à l'amiable avec la Compagnie du Nord, il n'y a donc pas lieu pour le jury à statuer à son égard.

Mais les locataires ne sont pas satisfaits des 618 francs 02 centimes que leur offrait le chemin de fer, et ils réclament aujourd'hui la somme de 6,262 fr. 60. Il leur est accordé 1,250 francs.

L'audience est levée à 3 heures un quart. Demain à midi, le jury continuera la visite des terrains exproprié.

Les audiences ne seront reprises que lundi prochain, 22 mars, à 1 heure.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYS-LEZ-LANNOY

Séance du 15 mars 1896

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, à la mairie, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire.

La séance est ouverte à six heures. Vingt-un conseillers sont présents.

Questions diverses. — Le Conseil approuve les demandes formulées par plusieurs jeunes gens comme soutiens de famille. Ces demandes seront soumises au conseil de revision qui doit se réunir prochainement.

Le conseil approuve également plusieurs cotes irrécouvrables provenant d'une erreur du percepteur et portées indûment au nom de plusieurs contribuables.

Quelques habitants demandent l'exemption de la taxe militaire après examen, leur requête est approuvée.

La question de l'Eglise. — Avant d'aborder cette question, M. le Maire donne lecture au conseil d'une pétition émanant d'habitants avoisinant la place actuelle de l'Eglise. Ils insistent pour que le projet de construction d'une nouvelle église sur un autre terrain ne soit pas mise à exécution afin que leur commerce ne subisse pas de préjudice.

M. le Maire rappelle ce qu'il a déjà dit aux séances précédentes, à savoir que, loin de vouloir ruiner un quartier, la construction d'une nouvelle église à 200 mètres à peine de l'église actuelle ne peut au contraire qu'amener pour la commune une plus grande prospérité et que du reste il faut considérer avant tout l'intérêt et l'avenir de Lys.

Le Conseil approuve ces observations et M. le Maire soumet le plan dressé par un géomètre, de l'emplacement pour l'église projetée. Le terrain (4,0 0 mètres) est donné par M. Masure-Gadenne, propriétaire à Mouvaux avec l'assentiment de la municipalité. M. le Maire fera faire, de concert avec la commission des travaux, un plan de l'église elle-même, les devis seront dressés, les dépenses probables seront évaluées, et l'on pourra, dans une prochaine séance, prendre connaissance de ces documents et délibérer sur l'ensemble du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SIX propose d'organiser un festival au profit des pauvres. Le conseil décide que la commission des Fêtes s'occupera de cette question et la soumettra ensuite.

Le bureau clos est alors prononcé pour arrêter, en comité secret, comme le veut la loi, la liste de l'assistance médicale gratuite.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du mercredi 17 mars.* — Fernand Lepers, rue de Devain, 83. — Julien Degrave, rue Montgolfier, cour Degrave, 12. — Madeleine Degroote, rue de France, cour Gosman, 30. — Victor Corveleyn, rue Archimède, cour St-Emile, 12. — Germaine Devos, rue de l'Alma, fort Epeule, 34. — Marie Verstraete, rue des Anges, 116. — Charles Eyelandt, rue des Anges, cour Frère-Bodin, 6. — Henri Lenard, rue d'Alsace, 3. — Raoul Tanner, rue Jacquard, 11. — Albert Franchomme, rue Saint, 66. — Eugène Loosfeld, rue Buffon, 23. — Antoinette Besème, rue de l'Alma, 252. — Joséphine Verheist, rue Bayard, 42. — Suzanne Bourgois, rue de la Perche, 62. — Paul Cornille, rue du Fontenoy, cour Moreau, 51, 83. — Raymonde Lemez, rue du Fontenoy, cour Moreau, 51, 83. — Lucie Lagache, rue St-Maurice, 30; Parquet, 4.

Déclarations de décès. — Fidéline Delbecke, 69 ans, rue Droulot, 32. — Verlinde, présente sans vie, Hôtel-Dieu. — Marguerite Heilm, 4 ans, rue des Sept-Ponts, 45. — Joseph Dabitte, 3 ans 11 mois, rue d'Isly, 7. — Jules Valois, 4 jours, rue de l'Epeule, cour Delaisne, 4. — Amand Pottie, 65 ans, Hôtel-Dieu.

CHERENG. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 mars.* — Alphonse Demouveaux, hameau du Touquet. — Charles Bodoin, hameau de la Place. — *Déclarations de décès.* — Elise Pottier, 9 ans 1/2, hameau du Pont. — Charlotte Cocheteux, 72 ans, hameau de la Placette.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 13 mars.* — Jules Blanblomme, Houzardie. — Louis Courouble, Croquet. — *Déclaration de décès.* — Jeanne Folleus, 10 mois 1/2. Tourcoing.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 17 mars.* — Arthur Lherbier, Sartel.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 17 mars.* — Louis Dujardin, rue de la Marcelle. — Lucienne Cruypenninck, rue de Mulhouse. — Reuelle Grimonprez, rue des Archers. — *Déclarations de décès.* — Auguste Desmettre, 75 ans, tisserand, rue de Roubaix. — Joseph Dornez, 56 ans, ourdisseur, rue du Congo, 81. — Julien Flament, 7 mois, rue du Dahomey.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEBRUN-HENNION, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalie HENNION, concierge de la maison Bossut-Delaoutre, décédée subitement à Roubaix, le 16 mars 1897, dans sa 62e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 19 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 2 bis.

Les amis et connaissances de la famille DORNEZ-BRUNOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph-Henri DORNEZ, époux de Dame Alphonsine BRUNOT, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 16 mars 1897, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 19 courant, à 9 heures, en l'église du Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Congo, 181.

NORD

Dunkerque. — *M. l'abbé Mailly.* — Les funérailles de M. l'abbé Mailly, dont nous avons annoncé la mort si tragique, ont eu lieu lundi, en l'église St Jean-Baptiste, à Dunkerque. Une foule nombreuse se pressait autour de son cercueil, apportant à sa famille si douloureusement éprouvée, le témoignage d'une respectueuse compassion.

Né à Dunkerque en 1838, M. l'abbé Mailly appartenait à l'une des plus honorables et des plus nombreuses familles de cette ville.

Dès l'âge le plus tendre, il se fit remarquer par ses dispositions particulières pour les études. Elève du Collège des Dunes il parcourut les diverses étapes de la vie scolaire de succès en succès; puis, il entra au grand Séminaire de Cambrai pour y commencer ses études théologiques qu'il alla terminer au Séminaire français de Rouen.

Ordonné prêtre en 1882, il fut nommé professeur de seconde à l'Institution N.-D. des Victoires à Roubaix. Il n'était pas un inconnu dans notre collège. Il y avait enseigné avant d'être prêtre, et sa brillante intelligence, sa nature un peu idéale, le désignerent tout naturellement pour cette classe où les choses de l'imagination et de la poésie tiennent une si grande place.

Mais lui, avec la modestie qui caractérise souvent les meilleurs esprits, ne se croyait pas à la hauteur de sa mission, et ce n'est qu'à grand'peine qu'on put le décider à l'accepter. Pour suppléer à ce qu'il appelait son insuffisance, il se mit alors au travail avec une ardeur excessive. Non content d'approfondir à la préparation de sa classe une activité et un soin que chacun admirait, il voulut encore, par surcroît de besogne, réunir autour de lui ses élèves pendant leurs moments de liberté, afin de continuer son enseignement et leur donner une formation intellectuelle plus solide et plus parfaite.

Mais une pareille vie ne pouvait durer : ce surmenage intellectuel ne tarda pas à fatiguer le cerveau du jeune professeur. Ce furent d'abord des scrupules dégénérèrent bientôt en véritable folie et on se vit forcé à le faire entrer dans une maison de santé. Il entra d'abord dans la maison de Jésus-Marie, à Lille, puis à l'asile de Lomme-lez-Lille, puis à l'asile de Dinan en Bretagne, puis enfin à Tournai et, de nouveau à Lommelet, mais les soins les plus dévoués demeurèrent les plus délicats et les plus dévoués demeurèrent inutiles ou du moins n'aboutirent qu'à de bien faibles résultats. Aussi lorsqu'il y a deux ans environ, il revint dans sa famille, il n'était plus que l'ombre de lui-même.

Hélas, son état s'aggravait chaque jour et le malheureux abbé Mailly, trompant la surveillance dont il était entouré, devait, dans un accès d'aliénation mentale, mettre fin lui-même à une vie qui était devenue pour lui un insupportable fardeau.

Accident mortel et main enlevée à Dorignies. — Mardi, vers dix heures du soir, M. Henri Michel-Charlet, âgé de 37 ans, ouvrier mineur et cabaretier, demeurant sur la Place, à Sin-le-Noble, travaillait au fond de la fosse n° 4 des mines de l'Escarpelle, à Dorignies, lorsqu'il fut enseveli sous un éboulement; ses camarades organisèrent aussitôt des travaux de sauvetage et le dégagèrent rapidement, mais déjà l'asphyxie avait accompli son œuvre; on ne remonta au jour qu'un cadavre. Mercredi matin, le défunt a été transporté à son domicile, à Sin-le-Noble. Henri Michel laisse une veuve et trois jeunes enfants.

— Mercredi matin, Léopold Crétin, âgé de 19 ans, ouvrier mineur à Dorignies, venait de se faire délivrer des amorces de fulminate à la fosse n° 4 de l'Escarpelle, lorsque ces dernières firent explosion et lui enlevèrent la main droite. On ignore la cause de l'explosion. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Brassart.

Un vieillard tamponné par un train à Saint-André. — Un très grave accident s'est produit, mardi soir, vers cinq heures et demie, à la bifurcation des lignes de Dunkerque et de Comines, un peu au-dessus de la gare de la Madeleine.

Un vieillard a voulu traverser les voies au moment où le train venant de Dunkerque allait entrer en gare et a été tamponné et rejeté sur le talus par la locomotive.

Le malheureux a été relevé dans un état très grave. Il avait la poitrine écrasée. Le docteur Masson l'a fait transporter à l'hospice des Petites-Sœurs dont il paraissait être l'un des pensionnaires. Son état est très grave.

M. Hutin, commissaire de police, a ouvert une enquête pour savoir s'il y a eu accident ou suicide.

Une tentative de meurtre à Dunkerque. — Pendant la nuit dernière un drame sanglant s'est passé dans une maison mal famée, à Dunkerque.

Le nommé Paul Vanhelle, âgé de 22 ans, marin, a frappé d'un coup de couteau à la poitrine la fille Marie Kayuen, âgée de 37 ans. Celle-ci saisit le couteau et se blessa grièvement aux mains. C'est sans aucun motif que cet individu a accompli cette tentative de meurtre. Les blessures reçues par la victime sont assez graves.

Un homme tamponné à Bergues. — Un très grave accident s'est produit hier à Bergues. Le sieur Edouard Trentenaere, âgé de quarante-trois ans, homme d'équipe, a été tamponné par un train en manœuvre et a été écrasé. La mort a été instantanée. Il était comptait vingt-quatre ans de service à la compagnie.

Une maison qui s'écroule à Dunkerque. — Hier matin, vers huit heures et demie, la maison portant le numéro 10 de la rue Fauconnier, à Dunkerque, s'est subitement écroulée.

Cette maison qui fait partie d'un lot de bâtiments non expropriés pour les constructions de l'Hôtel-de-Ville, était dans un état de vétusté très avancé, et c'est ainsi qu'elle s'est effondrée malgré les étors qui avaient été placés pour la maintenir.

Cette maison était habitée par Mme Bretin qu'on a dû sauver par une fenêtre ainsi que sa bonne.

Un employé des postes, M. Rouzé, qui logeait dans son lit, a failli être enseveli sous les décombres.

Un ouvrier, le sieur Bernard, a été renversé par les matériaux; mais, fort heureusement, il a eu plus de peur que de mal.

M. Devendier, caporal des sapeurs-pompiers, a droit à de sincères félicitations, pour s'être dévoué dans le sauvetage de la servante de Mme Bohn.

Une enquête est ouverte afin d'établir les responsabilités.

Couvertures de lit ; GALERIES LILLOISES. 41016-42313

HUILE DE FOIE DE MORUE

de Norwège

Provenance directe de Bergen

Sous cachets et bouteilles de la maison Soetenay de Dunkerque. Garantie d'une absolue pureté et d'un goût franc : le litre **3 fr.**; 1/2 litre **2 fr. 25**.

Huile sans cachets, le litre : 2 fr. 50

Pharmacie LELABARRE, 51, *rue d'Inkermann*, *ROUBAIX*

3177 42505

BELGIQUE

UN DRAME MYSTÉRIEUX A LEDEGHEM

Coups de couteau mortels. — Un mort en mourant. — Descente du parquet de Tourcoing. — L'autopsie. — Les pièces à conviction

Après avoir fait de longues stations, mardi après-midi, dans divers cabarets, deux jeunes gens de la commune de Ledeghem, Charles Demeyer, âgé de 19 ans, et Ferdinand Verheist, 22 ans, journaliers, étaient entrés chez M. Camille Vandoren, cultivateur, où ils avaient terminé la soirée gaîment, en chantant tour à tour, avec accompagnement d'accordéon.

Ils sortirent ensemble vers minuit, paraissant parfaitement d'accord ; mais il s'était à peine écoulé deux à trois minutes qu'on vit revenir Verheist les vêtements en lambeaux, se soutenant à peine, serrant les deux mains sur le côté droit de la poitrine. Il dit d'une voix haletante, à peine compréhensible : « Nous avons été attaqués par un homme qui s'est jeté sur nous, en proférant des jurons en flamand; il a d'abord frappé Demeyer, qui est tombé; puis il m'a porté un coup de couteau. Allez relever mon compagnon ; je n'en ai pas eu la force ».

On courut aussitôt à l'endroit indiqué; le malheureux jeune homme était étendu dans une mare de sang et ne donnait plus signe de vie; il avait une horrible blessure faite avec une arme tranchante à la partie supérieure de la cuisse droite; l'artère fémorale avait été coupée et l'arme avait pénétré profondément dans le bas-ventre; la mort avait été foudroyante.

Le cadavre fut transporté chez M. Vandoren.

On avait appelé en toute hâte le docteur Deraedt, de Ledeghem qui fit un premier pansement à Verheist. Il fallait d'abord retirer de la plaie les deux bords de la coupure de la chemise qui s'y étaient enfoncées avec la lame du couteau; il sortit alors de la blessure, qui n'a pas moins de trois ou quatre centimètres d'étendue, une écume sanglante.

Les gendarmes de Menin, qui avaient été prévenus dans la nuit, sont arrivés sur les lieux de grand matin, précédant le Parquet de Courtrai qui n'était attendu que pour 8 heures.

Verheist n'avait pas perdu connaissance et a pu subir un court interrogatoire. Il n'a, du reste, que répété ce qu'il avait dit en entrant chez Vandoren. Il a été ensuite transporté chez ses parents. Le cadavre du malheureux Demeyer fut placé sur une brouette, et conduit ainsi à la maison paternelle.

Aujourd'hui jeudi, le Parquet de Courtrai se rendra de nouveau à Ledeghem et le médecin légiste procédera à l'autopsie. La gendarmerie doit également employer toute la journée, pour tâcher de trouver la clef de ce dramatique mystère.

Les vêtements que portaient les deux jeunes gens ont été saisis comme pièces à conviction; ils sont épouvantables à voir; on dirait qu'ils ont été trempés dans le sang pendant vingt-quatre heures; la coupure du pantalon de Demeyer — à l'enfourchure — et celle du gilet de Verheist sont aussi nettes que si elles avaient été faites avec un rasoir.

A la dernière heure, on donnait l'état du survivant comme absolument désespéré. Il serait alors bien difficile d'éclaircir le mystère.

Le Palais du Roi, à Bruxelles, va être éclairé à l'électricité. Une usine électrique sera installée dans les dépendances du palais.

La machine à exclusions socialiste va probablement fonctionner de nouveau. Dans sa dernière réunion, le Conseil général du « Parti ouvrier » a, en effet, été saisi d'une proposition tendant à exclure du parti le citoyen Janssens, conseiller communal et échevin à Ixelles. Celui-ci a émis plusieurs votes qui ont déplu à ses collègues socialistes.

Piquant exemple de sincérité socialiste. — De notre correspondant de Gand. — Le citoyen Van Beveren, un de lieutenants d'Anseele, comme on sait, a un fils qui vient de tirer au sort.

Son prédécesseur de père avait auparavant effectué, selon la loi, le dépôt de 200 francs préalable au remplacement éventuel.

Il était donc bien décidé, si son fils prenait un mauvais numéro, à le faire remplacer et à verser, à cet effet, la forte somme.

Ce fait prouve deux choses : que le citoyen Van Beveren est pécuniairement en état de jouir comme un simple capitaliste de l'avantage du système du remplacement et qu'il ne manque pas d'en profiter, faisant lui-même ce qu'il a si souvent reproché aux « bourgeois » de faire.

Le plus joli de l'affaire, c'est que le jeune Van Beveren — ce fils a papa — a présidé à Gand un meeting socialiste contre le remplacement !!!

Louvain. — *La mort d'une religieuse décorée.* — La Révérende Sœur Hermann, de l'ordre de la Providence, supérieure des religieuses qui desservent le quartier des femmes à la petite prison de Louvain, vient de s'éteindre à l'âge de 78 ans.

Sœur Hermann, dans le monde Mlle Colette Spiessens, était décorée de la médaille de 1re classe et de la croix civique de 1re classe et de la croix de l'ordre de Léopold.

Les funérailles auront lieu mardi à neuf heures.

Mouscron. — *Une fête au Casino.* — La société Sainte-Cecile offrira à ses membres, le dimanche de la Mi-Carême, le concert, à 8 heures du soir, dans les salons du Casino, un grand bal paré et travesti.

Tournai. — Nous avons fait connaître la question que M. Hoyois avait posée à M. le ministre des chemins de fer à propos de l'accident arrivé à la gare de Tournai et dont un porteur d'avis a été victime.

M. le ministre a répondu, à la séance de la Chambre d'hier, à cette question :

« Je rappellerai, a-t-il dit, à tous les agents les mesures de prudence prescrites par les règlements en vue d'empêcher des accidents de ce genre.

« Quant à établir une passerelle, la question touche à l'exploitation générale du réseau des chemins de fer. On, le personnel ne peut se dispenser de traverser les voies pour le service de l'exploitation, et s'il s'agit, au contraire, de la sécurité du public, il n'est pas nécessaire d'établir une passerelle, puisque les voyageurs ne peuvent traverser les voies et ne courent des lors aucun danger. »

M. Hoyois, après cette déclaration du ministre, a dit qu'il reviendrait sur la question lors de la discussion du budget du chemin de fer.

— *Le monument français.* — Le Comité exécutif de Tournai constitué au profit de l'œuvre du monument français, s'est réuni mardi soir et a décidé d'organiser une fête le jour de la Mi-Carême.

Des sociétés de la ville collaboreront sur le parcours du cortège qui se réunira à 4 heures de l'après-midi, à la chaussée de Lille.

A 8 heures, un grand concert suivi de bal sera donné sur la Grand'Place.

A propos du monument français, il nous revient que la construction doit être terminée le 15 août prochain. On a déjà, dès hier, commencé les travaux. Un drapeau aux couleurs nationales françaises a été arboré au haut d'un mât, à l'endroit même où se trouvera la statue. La colonne surface entre la statue et les bas-reliefs sera en marbre rouge d'Islande au lieu de la pierre de taille comme on l'avait annoncé précédemment. Le monument français sera ainsi un magnifique chef-d'œuvre.

On nous annonce que la cérémonie d'inauguration est décidement fixée au dimanche 26 septembre.

— *Le syndicat général des voyageurs, employés et patrons.* — Le syndicat général des voyageurs, employés et patrons, prend journellement de l'extension. Cette société si utile, a pénétré depuis deux ans, compte 175 adhérents à Tournai seulement, et de nombreuses sections s'établissent dans chaque ville du pays. Chaque année, le comité de Tournai organise quatre soirées musicales : la quatrième et dernière aura lieu sous peu et promet d'être une des plus brillantes. Elle aura lieu avec le concours de MM. Donat Delhaye, comiste, et A. Lempers, artiste, tous deux premiers prix du Conservatoire de Bruxelles, d'un orchestre symphonique et de plusieurs membres-amateurs.

— *Une affaire de braconnage.* — L'instruction de l'affaire de braconnage du bois de Bonsecours n'a pas établi à charge des nommés Ribaut et Calonne les faits de rébellion à main armée, coups de feu sur les gardes du duc de Croy, etc. Ils seront renvoyés sous prévention de braconnage devant le Tribunal correctionnel et défendus par M. Le Tellier. L'instruction est close.

— *La deuxième concert de la Société de Musique.* — C'est demain soir qu'a lieu le 2e concert de la société de musique. L'œuvre principale est Fritjof, les mélodies scandinave, M.J. Moy, du *Chat Noir*, y fera entendre ses meilleures créations.

Bruxelles. — *Emprunt de 280 millions de francs (1896).* — 63e tirage au sort — 15 mars 1897. — 75 séries sont 1 850 obligations remboursables le 2 janvier 1898.

25 n° 1778, n° 1, remboursables par fr. 50 0 0

Série 10681, n° 19 50 2,500

Série 20953, n° 5 50 1,000

Série 35.71, n° 6; s. 105086, n° 20, 10 500

Numéros des séries suivantes remboursables par 150 francs :

Série	10633	n° 31	Série	19753	n° 17	Série	102360	n°	6
»	25609	n° 14	»	19753	n° 24	»	102633	n°	15
»	30888	n° 16	»	31397	n° 1	»	103029	n°	9
»	31601	n° 12	»	38657	n° 11	»	104006	n°	6
»	35376	n° 7	»	68856	n° 5	»	104106	n°	9
»	39115	n° 21	»	68456	n° 22	»	104377	n°	9
»	19064	n° 5	»	72500	n° 20				

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables à 110 francs :

1778	19323	38479	51567	69941	87373	109112	
7253	20353	39146	52567	73095	88644	109729	
830	21030	39758	54693	73614	91989	110106	
10164	23664	40348	58447	75314	93577	111855	
10799	27584	41670	61003	77993	99954	113501	
10965	29609	43473	63639	82300	101459	114450	
13060	30888	45470	65035	82944	102369	114677	
13723	34500	46036	66 0	83042	102613	115377	
16350	32228	47593	67618	86224	105086		
18251	33345	49067	68146	86791	106